

Sarah Gensburger, *Essai de sociologie de la mémoire. L'expression des souvenirs à travers le titre de « Juste parmi les Nations » dans le cas français : entre cadre institutionnel, politique publique et mémoire collective*, 777p. et *Annexes*, 164p.

Doctorat de sociologie, présenté à l'EHESS, sous la direction de Marie-Claire Lavabre et dans le cadre du Centre d'Etudes Interdisciplinaires des Faits Religieux, obtenu avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Soutenu le 6 juillet 2006, devant un jury composé de :

- Danièle Hervieu-Léger, Directrice d'études à l'EHESS, sociologue
- Marie-Claire Lavabre, Directrice de recherche au CNRS / Maison Française d'Oxford, sociologue et politiste
- Pierre Muller, Directeur de recherche au CNRS / CEVIPOF, politiste, pré-rapporteur
- Jacques Revel, Directeur d'études à l'EHESS, historien, Président du Jury
- François de Singly, Professeur à l'Université Paris 5 – René Descartes, sociologue, pré-rapporteur

Résumé

Ce travail est né d'un intérêt théorique pour l'analyse sociologique de la mémoire telle que Maurice Halbwachs l'a initiée et du constat de sa délicate mise en œuvre empirique. Le choix de l'objet empirique de ce doctorat résulte de la volonté de participer à l'élaboration d'outils méthodologiques et conceptuels opératoires pour penser les phénomènes de rappel du passé en sciences sociales. L'objet de recherche qu'est l'expression des souvenirs à travers le titre de Juste parmi les Nations pour le cas français est construit autour d'une démarche de « témoignage » auprès d'un institut en charge de la « mémoire », c'est-à-dire autour d'une pratique sociale qui préside au passage d'un récit du passé du privé au public et d'individus à une institution. Il fournit ainsi un ancrage susceptible de briser le « cercle vicieux » de l'indifférenciation tautologique que constitue l'explication d'une « représentation » du passé par une autre.

L'expression de « Juste parmi les Nations » constitue l'intitulé d'un titre instauré en 1953 par l'Etat d'Israël et destiné à honorer la mémoire des non-Juifs « qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs ». Sa mise en œuvre effective ne débute toutefois qu'en 1963 avec la création d'un département dédié, au sein de l'Institut Yad Vashem, organisation étatique en charge de la commémoration des « Martyrs et des Héros » du Génocide en Israël. Son attribution est depuis décidée par une commission qui statue sur le modèle d'un tribunal pénal.

Cette procédure nécessite que deux personnes juives ayant directement reçu l'aide de non-Juifs fassent une démarche. Leurs récits détaillés constituent alors la matière indispensable à toute nomination, qui se traduit par l'insertion du nom de son bénéficiaire sur les murs du « Jardin des Justes », sur le Mont du souvenir à Jérusalem. Reconnu, le « Juste » se voit décerner un diplôme et une médaille par un représentant de l'Etat hébreu lors d'une cérémonie publique où, aux côtés d'un membre de Yad Vashem, les individus ayant porté « témoignage », puisque tel est le terme légal pour désigner leur narration des faits, sont présents. L'événement se déroule le plus souvent dans le pays dont la personne honorée est ou était ressortissante, cette reconnaissance pouvant avoir lieu à titre posthume. En France,

depuis 1995, le Comité français pour Yad Vashem, association loi de 1901 animée par des Juifs français, s'occupe officiellement de la constitution des dossiers et de l'organisation des remises de médailles. Au 1^{er} janvier 2006, 2646 Français avaient reçu cette distinction.

Depuis 1995, les représentants de l'Etat français font régulièrement référence à ces « Justes parmi les Nations » devenus les « Justes de France ». Le 10 juillet 2000, le Parlement a, par exemple, voté une loi qui fait de la journée du 16 juillet une journée de commémoration des crimes racistes et antisémites de l'Etat français mais aussi d'hommage aux Justes de France.

Ce doctorat commence donc par l'analyse de l'apparition du vocable et de la construction du titre de « Juste parmi les Nations » pour le cas français. Cette première étape se décompose en trois moments qui suivent un double mouvement d'Israël à la France et de la Seconde Guerre mondiale à 2004 : 1942-1985, en Israël, 1985-1993, entre Israël et la France, 1993-2004 entre la France et Israël. Il s'agit de mettre en évidence les contours du rapport au passé que l'Etat d'Israël et l'Institut Yad Vashem manifestent à travers leur action relative à la reconnaissance de ces non-Juifs ayant aidé des Juifs et le rôle éventuellement structurant que ceux-ci jouent sur l'expression des souvenirs par les individus, à travers le titre de Juste. Cette étape constitue donc l'analyse d'une première politique publique d'évocation de la mémoire et d'encadrement des souvenirs.

Cependant, confronté à la dilution d'un espace structuré par des acteurs institutionnels identifiables et peu nombreux en un paysage à vocation mémorielle en cours de densification, le regard du chercheur se déplace nécessairement vers l'étude de l'appropriation progressive du terme de Juste parmi les Nations par l'Etat français. Alors que, en amont, cette étude séquentielle des étapes de cette reprise hexagonale révèle l'impossibilité de réduire cette « politique de la mémoire » à des stratégies mémorielles, en aval, elle souligne l'insuffisance de l'identification de ce facteur pour expliquer l'évolution de notre objet. La découverte d'une généralisation de la référence aux Justes parmi les Nations pour parler du passé dans divers contextes nationaux et historiques met en évidence le rôle joué par l'émergence d'un référentiel normatif en quelque sorte a-mémoriel.

Cependant, ce phénomène en apparence universel ne s'actualise *in fine* qu'à travers des sous-systèmes nationaux. Alors que cette seconde partie débute par une mise en perspective critique du lien supposé entre « politique de la mémoire » et Etat-nation, elle s'achève ainsi par un retour sur le national pour mettre en évidence l'influence d'un « cadre social » national sur l'expression des souvenirs. La réflexion empirique sur le concept de « mémoire nationale » constitue ainsi le fil rouge de ce second moment de la démonstration. A travers l'étude d'une politique publique de mémoire, cette seconde étape met alors simultanément en évidence l'importance de l'individu comme lieu de réalisation de cette influence du national sur la mémoire.

Une dernière partie adopte ainsi le point de vue des personnes qui nourrissent l'expression des souvenirs prise pour objet. Dans un premier temps, un constat de modification à travers le temps du portrait type du Juste est dressé à partir de l'étude des témoignages. Puisque cette évolution fait écho à celles, imbriquées, du cadre institutionnel, d'une part, de la politique publique de la mémoire hexagonale, de l'autre, elle invite à envisager l'éventuel rôle prescripteur que ces deux facteurs ont sur ce glissement du contenu des souvenirs entre 1963 et aujourd'hui. La mise en évidence des limites de cette influence conduit à étudier la prise de décision par le futur « témoin » d'effectuer une démarche auprès de l'Institut israélien telle que celle-ci émerge en amont même de toute interaction avec un quelconque acteur du cadre institutionnel.

Il apparaît alors que, d'une part, le recours à la pratique d'expression des souvenirs constitue pour l'individu la traduction d'une transformation de sa position sociale au sein des différents milieux collectifs comme de celle du système social unissant ces derniers. Si le cheminement qui mène vers le « témoignage » est toujours un parcours au sein de l'espace social, il emprunte donc des voix diverses.

La question du recours par des individus aux trajectoires divergentes à une pratique commune permet de répondre à l'interrogation initiale quant à la dynamique même de la mémoire et conduit à reconsidérer sous un angle sensiblement différent le rôle du cadre institutionnel et de la politique publique de la mémoire dans l'expression des souvenirs. Les influences sur la pratique sociale étudiée respectivement des actions de l'Institut Yad Vashem et des initiatives des responsables politiques et administratifs hexagonaux apparaissent ainsi secondaires en comparaison des déterminants proprement collectifs dans lesquels les individus qui portent « témoignage » sont pris, lesquels découlent de la morphologie sociale, des rapports entre les groupes comme de leurs évolutions.

Le fait d'exprimer ses souvenirs et la forme prise par eux ne découlent pas tant d'un rejet ou d'une acceptation d'une interprétation du passé prescrite par un institut, un Etat ou des « médias », que de positions dans des espaces collectifs, de caractéristiques sociales telles que les appartenances nationales, politiques et ethnico-religieuses, passées et présentes, et les croisements éventuels entre chacune d'entre elles. Ainsi ce n'est que en ce que les lectures du passé proposées, voire prescrites, par l'action institutionnelle de Yad Vashem et/ou de l'Etat français, sont traversées des mêmes dynamiques et « forces » que le système social dans lequel les individus considérés évoluent que celles-ci « déterminent » la pratique qui nous occupe ici.

L'« essai de sociologie de la mémoire » que constitue ce doctorat est donc à la fois concluant et vain. Si la « mémoire collective » n'est autre que le souvenir et l'évocation du passé exprimés par les individus en ce que ces phénomènes sont des faits sociaux, la « sociologie de la mémoire » ne fait elle « que » désigner l'intérêt que les sciences sociales peuvent et doivent manifester pour cet objet qui, au même titre que d'autres en apparence plus classiques, donnent à voir des phénomènes proprement sociaux et dont l'étude est susceptible d'enrichir la sociologie, la science politique, l'anthropologie ou encore l'histoire comme la connaissance que celles-ci sont capables de produire.